



Fonctionnement de la restauration scolaire

publié le 09/04/2021 - mis à jour le 27/03/2023

1- FONCTIONNEMENT

La restauration au collège France Bloch Sérazin s'organise de la façon suivante :

- Pas de recours à des prestataires extérieurs : tout est préparé sur place, avec des livraisons quotidiennes.
- Les menus sont élaborés dans le respect de l'équilibre alimentaire, avec le suivi du PNNS (Programme National Nutrition Santé) ; ils sont affichés chaque semaine sur le site internet du collège.
- Recours fréquent aux produits locaux (30% du total), identifiés clairement sur les menus.
- Une action forte est menée contre le gaspillage alimentaire :
Charte de sensibilisation des élèves
Tables de tri
Table de troc
Gâchis-pain
Signalétique « petite faim – grosse faim »
- Des menus à thème sont souvent proposés (découverte de recettes d'autres pays) et l'année termine en beauté avec le copieux repas de Noël !

2- ASPECT FINANCIER

Le régime de demi-pension repose sur un système de forfait trimestriel dont le tarif est fixé par le Département.

Deux tarifs sont proposés :

Forfait 5 jours

Forfait 4 jours (sans le mercredi)

La facture est envoyée par mail aux parents durant le trimestre en cours

Le paiement peut se faire :

- à l'intendance du collège, en chèque ou en espèces
- par virement sur le compte du collège (RIB indiqué sur la facture)
- par prélèvement automatique (Mandat SEPA à remplir et transmettre à l'intendance du collège)

En cas de difficultés de paiement, des aides financières existent :

- La bourse des collèves (dossier à remplir en septembre)
- Le fonds social (dossier à retirer à l'intendance toute l'année)

A titre exceptionnel, les élèves externes peuvent déjeuner au self pour des raisons motivées :

- participation à une activité sur la pause méridienne (Foyer, AS...)
- impossibilité exceptionnelle de rentrer manger chez soi
- emploi du temps ne permettant pas tel jour de la semaine de rentrer le midi (2 repas maximum : au-delà, le régime demi-pensionnaire s'applique)

Les repas sont achetés à l'intendance avant le passage au self

Le prix du repas pour les externes est de 3,70€ payable en chèque ou en espèces

